

## **Elections législatives : il est temps de faire de la jeunesse une priorité !**

Ce dimanche, les citoyen-ne-s seront appelé-e-s à se rendre aux urnes afin de désigner les futur-e-s député-e-s qui vont élaborer, voter et contrôler l'application des lois pendant les cinq prochaines années.

Le collectif Cause Majeur ! invite chaque citoyen-ne à choisir parmi les candidat-e-s, celles et ceux qui ont à cœur de remettre la jeunesse, et notamment celle en situation de vulnérabilité, au cœur des politiques publiques afin qu'elle constitue une véritable priorité de ce quinquennat.

En France, plus de 400 000 enfants et jeunes bénéficient d'une mesure d'accompagnement en protection de l'enfance administrative et judiciaire. A 18 ans, ces jeunes peuvent bénéficier d'un accompagnement provisoire jeune majeur-e jusqu'à 21 ans maximum. Cet accompagnement n'est souvent pas suffisant et les conditions d'octroi trop complexes pour leur garantir une insertion pleine, entière et sécurisée dans la société. Pour ne donner qu'un chiffre : un quart des personnes sans-abri nées en France sont d'ancien-ne-s enfants accueilli-e-s par l'ASE ; un chiffre qui atteint 40% s'agissant des jeunes de moins de 25 ans<sup>1</sup>. Si la loi relative à la protection des enfants promulguée en février 2022<sup>2</sup> constitue une première étape ; il est nécessaire d'aller beaucoup plus loin si l'on souhaite que ces jeunes puissent enfin se construire un futur positif et serein. Cause Majeur ! formule **cinq propositions en ce sens**.

### **1 Un droit opposable à l'accompagnement pour les jeunes qui le souhaitent pour mettre définitivement fin aux sorties sèches de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).**

Afin de mettre définitivement fin aux situations de « sorties sèches », Cause Majeur! considère que la poursuite d'accompagnement doit être un droit opposable pour chaque jeune qui le souhaite et en a besoin.

Aujourd'hui encore, dans la loi de février 2022, c'est le Président du Conseil Départemental qui décide de l'octroi sous conditions de l'accompagnement des jeunes devenus majeurs.

### **2 Les mêmes droits et un même accès à l'accompagnement pour tou-te-s les jeunes majeur-e-s en situation de vulnérabilité.**

Jeune pris-e en charge par l'ASE durant sa minorité, jeune en conflit avec la loi dont la prise en charge au pénal n'est plus nécessaire, jeune dont la situation de vulnérabilité se révèle post-majorité : tout-e-s ces jeunes aux besoins similaires doivent pouvoir bénéficier des mêmes droits. Ce n'est pas le cas. **Cause Majeur! demande un même accès à l'accompagnement par le département de tou-te-s les jeunes majeur-e-s en situation de vulnérabilité nécessitant un soutien de type suppléance parentale et que les mêmes droits leur soient garantis.**

<sup>1</sup> L'état du mal-logement en France – rapport annuel 2019 – Fondation Abbé Pierre [https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/rapport\\_complet\\_etat\\_du\\_mal\\_logement\\_2019\\_def\\_web.pdf](https://www.fondation-abbe-pierre.fr/documents/pdf/rapport_complet_etat_du_mal_logement_2019_def_web.pdf)

<sup>2</sup> Loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.

3

### **Un vrai projet d'accompagnement vers l'âge adulte, dans la continuité du projet personnalisé pour l'enfant.**

Cause Majeur ! estime que tou-te-s les jeunes en situation de vulnérabilité, doivent se voir proposer un projet d'accompagnement vers l'âge adulte. Coconstruit avec le-la jeune, cet accompagnement par les professionnel-le-s de l'enfance doit être individualisé, évolutif et gradué, pour lui permettre de sortir de manière sécurisée de la protection de l'enfance. **Cause Majeur ! invite les futur-e-s député-e-s à se mobiliser pour mettre en place ce projet d'accompagnement vers l'âge adulte.**

4

### **Une poursuite de l'accompagnement pour les jeunes majeur-e-s jusqu'à 25 ans.**

A l'heure où l'âge moyen de départ du domicile familial en France recule constamment pour atteindre les 25 ans, 27 ans s'agissant de l'accès à un emploi stable, il est incohérent, voire absurde de demander à des jeunes d'à peine 18-20 ans sans soutien familial d'accéder directement à l'autonomie. **Cause Majeur ! encourage les candidats aux élections législatives à se mobiliser pour rendre obligatoire l'accompagnement de chaque jeune jusqu'à 25 ans si nécessaire.** La Norvège a franchi le pas ! Il est temps que la France fasse de même pour que ces jeunes puissent se projeter sereinement vers leur avenir.

5

### **Un engagement financier de l'Etat pour soutenir l'action des collectivités territoriales.**

Bien que l'accompagnement de ces jeunes majeur-e-s demeure une responsabilité incombant aux départements, la crise sanitaire a démontré que le soutien financier de l'Etat permettait de réduire les disparités territoriales de prise en charge et de prévenir les sorties sèches. **Cause Majeur ! demande aux futur-e-s député-e-s de se mobiliser pour que le financement de la loi « Protection des Enfants » adoptée en février 2022 soit renforcé et durable afin que les mesures proposées pour un meilleur accompagnement des jeunes majeurs soient réellement effectives.**

Electrices, Electeurs, faites entendre votre voix en vous rendant aux urnes les 12 et 19 juin pour élire des député-e-s engagé-e-s en faveur de la jeunesse et des plus vulnérables. **Parce que l'avenir de nos jeunes se joue d'abord sur les bancs de l'Assemblée Nationale, mobilisons-nous pour leur offrir un avenir choisi et positif pour elles et la société !**

\*\*\*

**Contact presse :** Coordination / SOS Villages d'Enfants : Florine Pruchon – [fpruchon@sosve.org](mailto:fpruchon@sosve.org) – 06 63 04 19 74

Citoyens et Justice : Sophie Diehl - [s.diehl@citoyens-justice.fr](mailto:s.diehl@citoyens-justice.fr) - 06 03 87 17 06

Apprentis d'Auteuil : Anne Lambert de Cursay – [anne.lambert-de-cursay@apprentis-auteuil.org](mailto:anne.lambert-de-cursay@apprentis-auteuil.org) - 07 61 29 58 70.

Lancé en mars 2019, le **collectif Cause Majeur !** rassemble près de trente associations nationales, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel-le-s) qui ont décidé de s'unir pour **remettre au cœur des politiques publiques les jeunes majeur-e-s sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris-e-s en charge par la protection judiciaire de la jeunesse.** Cause Majeur ! plaide pour une inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur-e dans la société et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tout-e-s les jeunes.

Retrouvez nos cinq propositions détaillées pour les élections législatives ici : <https://bit.ly/3NnpDH5>.

Notre document de positionnement & nos recommandations clefs peuvent être transmis sur demande.